

pres marchés. Les taxes motivées par le paiement de 3,000,000,000, de dollars empruntés pendant la guerre, ne sauraient être diminuées avant dix ans et d'ici là, croyons nous, la réciprocité sera impossible même au seul point de vue financier, sans tenir compte des raisons politiques qui s'opposent à la continuation du Traité.

Dans ces circonstances nos cultivateurs feront donc bien de profiter de la navigation de l'automne pour expédier leurs produits sur les marchés américains qui leur sont encore ouverts. A l'aide des machines à battre qui sont aujourd'hui répandues dans nos campagnes, toute la récolte peut être facilement préparée pour la vente cet l'automne, et s'écouler en réalisant les plus haut prix. C'est le conseil que nous donnons, car la difficulté de l'exportation en hiver sera un obstacle aux ventes après le premier de décembre et la navigation ne s'ouvrira le printemps prochain que longtemps après l'abrogation du Traité de réciprocité qui aura eu lieu le 17 mars, si nos prévisions sont bien fondées. Le battage et la vente immédiate des grains sont donc conseillés comme mesures de prudence.

VENTE CONSIDERABLE D'ANIMAUX REPRODUCTEURS A ST-EUSTACHE, COMTE DES DEUX-MONTAGNES.

 OUS recommandons tout particulièrement à nos agriculteurs améliorateurs la vente considérable de reproducteurs de choix de toutes les espèces et d'instruments perfectionnés qui doit avoir lieu à St Eustache, comté des Deux Montagnes, le 4 octobre prochain. Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs les succès considérables obtenus par M. Globensky dans nos expositions provinciales. Nous sommes persuadé que chacun se disputera l'achat de son troupeau dont nous avons pu admirer de si beaux échantillons dans nos derniers concours.

En voyant M. Globensky se retirer maintenant de la culture de ses domaines pour se livrer tout entier à l'administration d'une fortune considérable, nous avons le regret de perdre pour la cause agricole un de nos jeunes propriétaires les plus progressifs. Et ce regret, nous devons le dire, est d'autant plus vif que nous soupçonnons dans cette démarche un peu du dégoût qui s'attache à la carrière agricole pour tous ceux qui par leurs succès et leur distinction sont sans cesse en but aux attaques envieuses de la routine et de l'ignorance.

ENTREE DES ELEVES DE L'ECOLE D'AGRICULTURE DE STE. ANNE.

Trix accordés.

Theorie

AGRICULTURE.—*Prix*—Louis Auclair. *Mention honorable*—A. Fortin R. Desrochers, A. Forgues, E. Ouellet.

COMPOSITION SUR L'AGRICULTURE.—*Prix*—Louis Auclair. *Mention honorable*—R. Desrochers, O. Rousseau. T. Roy, E. Ouellet, M. Garvin.

GRAMMAIRE ET EXERCICES FRANCAIS.—*Prix*—Augustin Fortin. *Mention honorable*—R. Desrochers, L. Auclair.

ARITHMETIQUE AGRICOLE.—*Prix*—Thomas Roy. *Mention honorable*—O. Rousseau, R. Desrochers, E. Lepage.

ART VETERINAIRE.—*Prix*—Thomas Roy. *Mention honorable*—O. Rousseau, A. Fortin, L. Auclair.

BOTANIQUE.—*Prix*—Rémi Desrochers. *Mention honorable*—O. Rousseau, L. Auclair, E. Ouellet.

Pratique.

SOIN DU BETAIL.—*Prix*—Michel Gauvin et Augustin Fortin. *Mention honorable*—R. Desrochers, E. Ouellet, A. Gagné C. Langlois, O. Rousseau, P. Bourassa.

AGRICULTURE ET HORTICULTURE.—*Prix*—Rémi Desrochers et Michel Gauvin. *Mention honorable*—T. Roy, L. Auclair, A. Fortin, O. Rousseau, E. Ouellet.

MECANIQUE AGRICOLE.—*Prix*—Augustin Fortin et Rémi Desrochers. *Mention honorable*—M. Gauvin, A. Forgues, L. Auclair.

La réouverture des cours est fixée au 31 du mois présent. Les nouveaux élèves comme les anciens sont priés de se rendre sans retard.

Conditions d'admission.

Pour être admis, les aspirants doivent 1o. Présenter les meilleurs témoignages de moralité et de bon caractère; 2o. Avoir au moins seize ans; 3o. Savoir lire et écrire la langue française, et les quatre premières règles de l'arithmétique.

Prix et mode de paiement.

Vingt-quatre piastres par année payables d'avance en trimestre de \$8 chacun: le premier finissant au 1er janvier; le second au 1er mai; le troisième avec l'année. Un trimestre commencé est dû tout entier, même en cas de sortie ou d'absence. Cette somme est pour l'instruction, le droit à la bibliothèque, l'usage des outils et instruments, et le lit complet excepté les draps.

Les livres, le papier et les autres articles de bureau seront fournis, sur la demande